

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°166 - 2022

Portant dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés

Le Maire de la Commune de BEAUTIRAN (GIRONDE),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.3132-26 à L.3132-27-2 et R.3132-21,

Vu l'avis favorable du Conseil municipal par délibération n°2022/062 en date du 7 décembre 2022 ;

Après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les commerces de détail où le repos hebdomadaire des salariés a lieu normalement le dimanche sont autorisés à faire travailler leur personnel les dimanches 24 décembre 2023 et 31 décembre 2023.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m², lorsque des jours fériés mentionnés à l'article L.3133-1 du Code du travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches susmentionnés, dans la limite de 3 dans l'année civile.

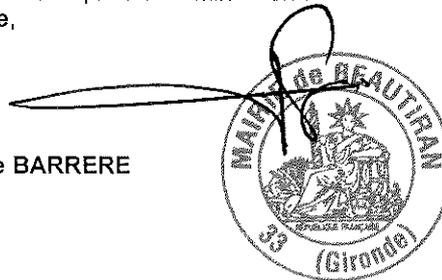
ARTICLE 2 : L'employeur utilisant la présente dérogation fera bénéficier chaque salarié privé de repos dominical, outre d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, d'un repos compensateur équivalent en temps, attribué dans les conditions suivantes : le repos dominical étant supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressé à Madame la Préfète de la Gironde.

Fait à Beautiran, le 8 décembre 2022

Le Maire,

Philippe BARRERE



Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

ID : 033-213300379-20221208-166_2022-AR